

## CONJOINT COLLABORATEUR

**N.B : VOTRE N° SIRET EST EXIGE POUR LA FORMALITE**

### COÛT

**Frais Greffe** à l'ordre du GTC de Fort-de-France

- Néant Pour les micro-entreprises

- 46,63 € Pour une Entreprise individuelle

- 59,37 € Pour une SARL

*Ne peuvent être inscrits comme conjoint collaborateur que les conjoints de gérant associé unique ou de gérant associé majoritaire d'une SARL.*

### Frais CCI Martinique

Prestation de base gratuite

**Service +**

- 70 € Uniquement par Carte bancaire ou en Espèces (faire l'appoint)

Le formulaire P2 est téléchargeable sur  
<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R17341.xhtml>

Le formulaire M3 SARL est téléchargeable sur  
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R10708>

### PIECES JUSTIFICATIVES

- 1 **extrait K ou Kbis** de moins de 3 mois
  - 1 **extrait original de l'acte de mariage** de moins de 3 mois ou copie du livret de famille à jour ou original de l'extrait d'acte de naissance portant la mention du mariage
- Pour la **personne liée par un pacte civil de solidarité (PACS)** : copie du livret de famille (avec la mention du PACS) ou certificat de PACS délivré par le tribunal d'instance ou extrait d'acte de naissance (avec la mention du PACS)
- 1 **copie de la carte d'identité** (recto-verso) ou du **passport en cours de validité** du conjoint collaborateur
  - 1 **déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation**
  - 1 **déclaration du commerçant conjoint collaborateur**